

RESOLUTION N°7
REGLES ETHIQUES ET DEONTOLOGIQUES MINIMALES

La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Yaoundé au Cameroun, pour son 31^{ème} Congrès du 7 au 9 décembre 2016,

Invite ses barreaux membres à initier une réflexion sur les règles déontologiques et éthiques minimales applicables à l'espace de la CIB, dans des matières telles que :

- La procédure disciplinaire
- La responsabilité sociale/sociétale de l'Avocat
- Le statut du collaborateur

Et ce, afin d'harmoniser des règles parfois disparates et assurer à l'Avocat francophone une protection uniforme.

Rappelle que toute règle devra faire l'objet d'un travail préalable impliquant les barreaux membres et, afin d'être validée, faire l'objet d'une adoption régulière au cours de l'Assemblée générale de la CIB.